

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

## Extrait du registre des arrêtés du Président

**N° 2020-116**

**OBJET :** Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 21, 23, 28 et 1° de l'article 39,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment l'article 33,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles, 6-1-2° et 9,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, article 11,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu les décisions de nomination déclarées dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (312) qui ont été retenues pour déterminer le nombre de possibilités d'inscriptions pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux devant être réparties respectivement pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne au choix, et pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de la promotion interne après examen professionnel,

Considérant que la commission administrative paritaire compétente, au regard des 104 emplois pouvant être ouverts, a considéré que 28 d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu les 84 décisions jointes au présent arrêté, parmi les 312 décisions de nomination déclarées dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu les listes de promovables et les propositions présentées par les autorités territoriales des collectivités et établissements publics affiliés au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne,

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire de la catégorie B dans sa séance initialement prévue le 29 avril 2020 et reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2020,

### ARRETE

**Article 1er :** La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Interdépartemental de Gestion.

Fait à Pantin, le 2 juillet 2020

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,

La Directrice générale adjointe,  
chargée des relations statutaires,  
personnelles et des formations continues

  
ANNE BARTHEL

Annexe à l'arrêté n° 2020-116 du 2 juillet 2020 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Nom – Prénom	Collectivité ou Etablissement public
AIT AISSA Abdelkader	DPT DES HAUTS-DE-SEINE
ARNAULT Fabrice	COURBEVOIE
CAFFIER David	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
CALLE Maryline	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
CASTRO PEIXOTO ALVES Rui	LIMEIL-BREVANNES
CENNERELLI Christophe	SEVRAN
CHAILLIE Nicolas	SIAAP
FLAMENT Olivier	GENTILLY
FRESNEAU Olivier	LEVALLOIS-PERRET
GAUDIN Cédric	T9 - EPT GRAND PARIS GRAND EST
GAUTRAIS Quentin	FONTENAY-SOUS-BOIS
GELI Omer	SIGEIF
GONCALVES Fabrice	T6 - EPT PLAINE COMMUNE
GUIGNARD Tony	SIAAP
HERBILLON Jean-Yves	DPT DES HAUTS-DE-SEINE
JACQUET Johann	DPT DU VAL-DE-MARNE
LE THANH Isabelle	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
LEBORGNE Pascal	VILLIERS-SUR-MARNE
MARTIN Guillaume	L'HAY-LES-ROSES
NEAU Régis	DPT DE SEINE-SAINT-DENIS
NEOLA Marie-Olga	DPT DU VAL-DE-MARNE
N'GUYEN Van-Tam	SIAAP
OUKAILI Hatem	VILLEPINTE
PELLICCIA Wilfrid	LEVALLOIS-PERRET
PIAULT Michael	NANTERRE
REMOND Nabih	SAINT-DENIS
ROSE Mathieu	SIAAP
SCHNEIDER Benjamin	SIAAP

La présente liste est arrêtée à vingt-huit fonctionnaires (28)

Fait à Pantin, le 2 juillet 2020

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,

La Directrice générale adjointe,  
chargée des affaires statutaires,  
uniques et des rémunérations paritaires.



Aurélien WARTHÉ

Publié ~~ou notifié~~ le 16 JUIL. 2020  
Reçu par le représentant de  
L'État le : 16 JUIL. 2020  
Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation,  
Le Chef du Service ~~Sécretariat général~~  
et Commande publique



Aurélien QUEYROU